

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 12 mars 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 18 mars 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19 h 45).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO (est arrivé à 20h08 avant le vote de la délibération n°1), Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. LORIC, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROGUE, Mme ROQUES, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : M. GODRON représenté par Mme HURIEZ, M. GOMEZ représenté par M. SOLIGO, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, M. SAINT PIERRE représenté par M. BENETEAU.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	29
Votants	33

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 21 janvier 2021 est approuvé à l'**UNANIMITE**
Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 février 2021 est approuvé à la **MAJORITE (32 POUR et 1 CONTRE : Mme KECHELAL)**

b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 13 janvier au 25 février 2021).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 1 : Séjours multi-activités à la mer à destination des élémentaires, durant les grandes vacances scolaires	Montant maximum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 3 : Séjours multi-activités à campagne à destination des élémentaires, durant les grandes vacances scolaires	Montant maximum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire

13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 4 : Séjours multi-activités à la mer à destination des pré-adolescents, durant les grandes vacances scolaires	Montant maximum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 5 : Séjours multi-activités à la montagne à destination des pré-adolescents, durant les grandes vacances scolaires	Montant maximum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 6 : Séjours multi-activités à la campagne à destination des pré-adolescents, durant les grandes vacances scolaires.	Montant maximum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 7 : Séjours à destination des élémentaires, durant les petites vacances scolaires.	Montant maximum annuel: 10 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 8 : Séjours à destination des pré-adolescents, durant les petites vacances scolaires.	Montant maximum annuel: 10 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
13/01/2021	Accord-cadre à marchés subséquents n° 20 10 034-041 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 2 : Séjours multi-activités à la montagne à destination des élémentaires, durant les grandes vacances scolaires	Montant minimum annuel: 20 000 €HT	21/01/2021	Marchés publics	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour la Résidence Juliette Thomas - contrat avec la société DEKRA	380 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour l'Espace Marianne - contrat avec la société DEKRA	760 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour l'école Jean Jaurès - contrat avec la société DEKRA	380 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour l'école Michelet - contrat avec la société DEKRA	380 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour l'école Maternelle Tomi Ungerer - contrat avec la société DEKRA	380 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
18/01/2021	Vérification triennale SSI pour l'école Maternelle Saint-Exupéry - contrat avec la société DEKRA	190 €HT	01/02/2021	DPVU	Le Maire
22/01/2021	Adhésion à la solution de signature électronique pour les conventions d'objectifs et de financement signées entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la Ville	/	26/01/2021	Petite enfance	Le Maire
26/01/2021	Convention de mise à disposition d'un logement de la ville au Centre Communal d'Action Sociale de Juvisy-sur-Orge - Pavillon Jaurès n°2 sis 5 rue Petit - 91260 Juvisy-sur-Orge	Loyer mensuel: 485 €	01/02/2021	CCAS	Le Maire

26/01/2021	Recouvrement d'une somme due au titre d'une décision de justice	1308,23 €	01/02/2021	Juridique	Le Maire
04/02/2021	Contrat SVP - secteur public	499.80 €HT mensuels	01/02/2021	Juridique	Le Maire
03/02/2021	Contrat de service pour l'achat, la maintenance et la mise en place d'API Particulier	900 €HT pour l'intégration 450 €HT pour l'assistance	02/03/2021	Population	Le Maire
05/02/2021	Convention d'honoraires avec les Selarl D4 Avocats associés et Paragraphe Avocats - Désignation de Maître Florian MOKHTAR et de Maître Frédérique FAVRE pour représenter la Commune de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal de Commerce	Taux horaire unique 160 €HT	11/02/2021	Juridique	Le Maire
10/02/2021	Désignation du cabinet AARPI Oppidum avocats pour défendre les intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles - Requête déposée par un agent communal	Taux horaire unique 170 €HT	22/02/2021	Juridique	Le Maire
11/02/2021	FIAT DUCATO immatriculé AP-637-QM - Cession du véhicule à l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne	3500 € TTC	18/02/2021	DPVU	Le Maire
23/02/2021	Convention relative à la période de préparation au reclassement professionnel n°2020-97	/	04/03/2021	DRH	Le Maire
25/02/2021	Convention simplifiée de formation professionnelle avec l'organisme AMAE Conseil	800 € TTC	04/03/2021	DRH	Le Maire

Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR et 3 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

REPORTE l'excédent d'investissement 2020 au budget 2021 - nature 001 1 965 694,31 €

REPORTE l'excédent de fonctionnement 2020 au budget 2021 - nature 002 7 844 587,25 €

2) Vote des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR et 3 CONTRE : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti 54,31%
- Taxe foncière non-bâti 131,68%

DIT que le montant des impositions directes à percevoir couvre les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la base de loisirs « Port aux cerises » (frais fonctionnement) : 70 000€.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état 1259).

3) Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement – Construction d'un groupe scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 CONTRE : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

MODIFIE l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) selon la répartition susmentionnée.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 définis et inscrits au budget de la Commune.

PRECISE que les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement, l'emprunt et les subventions notifiées.

4) Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 CONTRE : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

- APPROUVE le Budget Primitif 2021 selon le détail suivant :
FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	8 717 461,00 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 593 000,00 €	
014	Atténuation de produits	148 637,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5 185 528,00 €	
66	Charges financières	340 544,08 €	
67	Charges exceptionnelles	61 466,00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	500 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	5 901 260,17 €	
013	Atténuations de charges		70 500,00 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses		1 759 613,00 €
73	Impôts et taxes		19 275 733,00 €
74	Dotations et participations		4 959 270,00 €
75	Autres produits de gestion courante		385 125,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 232,00 €	6 300,00 €
002	Résultat anticipé des exercices précédents		7 844 587,25 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		34 301 128,25 €	34 301 128,25 €

INVESTISSEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	1 819 645,25 €	
21	Immobilisations corporelles	6 942 684,04 €	
23	Immobilisations en cours	1 762 495,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 331 000,00 €	
13	Subventions d'investissement		486 667,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours		50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 528 770,81 €
27	Autres immobilisations financières	3 500,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €	843 232,00 €
041	Opérations patrimoniales	338 990,00 €	338 990,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 901 260,17 €
001	Résultat anticipé des exercices précédents		1 965 694,31 €
TOTAL INVESTISSEMENT		12 414 614,29 €	12 414 614,29 €

- DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société ICF HABITAT, sise 24 rue de Paradis 75490 PARIS Cedex 10 concernant quatre lignes de Prêt, pour un montant total de 1 988 568 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 18 logements sis 14-18, rue Danton à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR et 3 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 988 568 € (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109175, joint en annexe, constitué de quatre lignes du prêt, faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

6) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société ICF HABITAT, sise 24 rue de Paradis 75490 PARIS Cedex 10 concernant quatre lignes de Prêt, pour un montant total de 1 988 568 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 18 logements sis 14-18, rue Danton à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR et 3 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 988 568 € (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109175, joint en annexe, constitué de quatre lignes du prêt, faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n°2021-01 décédée le 13 janvier 2021 est confiée à l'entreprise PLM Juvisy, sise 18 Avenue Cour de France à Juvisy-sur-Orge, prise en charge par la Ville pour un montant TTC de 1 323 €.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de 1 323 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

8) Création de la commission municipale des débits de boissons

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

APPROUVE la création d'une commission municipale de débits de boissons sur la commune de Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la création de ladite commission.

9) Convention de coordination entre la police municipale de Juvisy-sur-Orge et les forces de sécurité de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 4 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE - 3 CONTRE : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

APPROUVE la convention de coordination entre la Police Municipale de Juvisy-sur-Orge et les forces de sécurité de l'Etat.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

10) Approbation d'une convention relative à la mutualisation du service des appareilleurs avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR et 2 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS)

APPROUVE la convention relative à la mutualisation du service des appareilleurs avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

11) Désignation d'un nouveau représentant suppléant à la Mission Locale - modification de la délibération n°69 du 11 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

PROCEDE à la désignation d'un représentant suppléant à la Mission Locale.

DESIGNE comme représentant suppléant à la Mission Locale la Conseillère Municipale suivante : Stéphanie BEGHE.

DECIDE de modifier la délibération n°69 du 11 juillet 2020 en ce qui concerne la désignation du représentant suppléant de la Mission Locale.

12) Mise à jour des tableaux des emplois et des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

CREE les emplois permanents figurant à l'annexe 1, à compter du 1er avril 2021.

MODIFIE le tableau des effectifs figurant à l'annexe 2.

APPROUVE les cas de recours à des agents contractuels de droit public en fonction des motifs de recrutement figurant à l'annexe 3.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

13) Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR et 3 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Juvisy-sur-Orge auprès du CCAS.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits en résultant seront prévus au budget de la Commune.

14) Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

CONSERVE les 2 postes dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats et tous documents nécessaires à l'application de ce dispositif.

DIT que les crédits en résultants seront inscrits au budget de la Commune.

15) Approbation de contrats d'apprentissage pour l'année 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création de 6 postes d'apprentis pour l'année 2021/2022.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents inhérents à l'application de ce dispositif.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

16) Approbation des modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution des avantages en nature pour l'année 2021 et les suivantes si aucune modification n'intervient, ainsi que les modalités d'usage.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

17) Conditions de mise à disposition des véhicules de la Ville : approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la Ville.

AUTORISE la mise à disposition de véhicules de la Ville à Madame le Maire et à certains agents municipaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que le remisage à domicile, dans les conditions prévues par le présent règlement intérieur.

PRECISE que l'autorisation de mise à disposition des véhicules de la Ville vaut pour l'année 2021, ainsi que pour les années suivantes en l'absence de modification.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au règlement intérieur.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la Commune.

18) Adoption du règlement de fonctionnement pour l'organisation des séjours - été 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de fonctionnement pour l'organisation des séjours - été 2021, ainsi que pour les étés suivants, en l'absence de toute modification.

19) Organisation des séjours été 2021 - Fixation de la tarification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 CONTRE : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales aux frais de séjours pour les enfants inscrits dans les centres de vacances :

QF	Taux de participation des familles par tranche de QF	Séjour multi-activités à la mer (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la montagne (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la campagne (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la mer (12jours) pour les 12-14 ans	Séjour multi-activités à la montagne (14 jours) pour les 12-14 ans	Séjour multi-activités à la campagne (12 jours) pour les 12-14 ans
1A	30%	293 €	290 €	284 €	288 €	330 €	311 €

1B	32%	312 €	309 €	302 €	307 €	352 €	331 €
2	35%	341 €	338 €	331 €	336 €	385 €	362 €
3	38%	371 €	367 €	359 €	365 €	418 €	393 €
4	41%	400 €	396 €	387 €	394 €	451 €	424 €
5	44%	429 €	425 €	416 €	422 €	484 €	455 €
6	50%	488 €	483 €	473 €	480 €	550 €	518 €
7	56%	546 €	540 €	529 €	538 €	616 €	580 €
8	63%	614 €	608 €	595 €	605 €	693 €	652 €
HC (coût réel séjour)	100%	975 €	965 €	945 €	960 €	1 100 €	1 035 €

DIT que :

- Ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à Juvisy-sur-Orge.
- Les enfants ne résidant pas à Juvisy ne seront admis qu'à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles. Le prix du séjour demandé à la famille sera celui facturé à la Ville par l'organisme (hors commune).
- Les familles ayant quitté Juvisy-sur-Orge au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville, seront assimilées à des familles juvisiennes.
- La Commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier.
- Un acompte de 50 € ou l'aide aux vacances - Vacaf AVE, sera demandé au moment de l'inscription. L'acompte restera acquis en cas d'annulation de la réservation par les familles sauf cas de force majeure justifié (maladie, hospitalisation...) et en cas d'annulation des séjours suite aux directives gouvernementales.
- Les bons vacances de la CAF ne pouvant être encaissés en cas de désistement du fait de la famille, il sera demandé une contrepartie correspondant à l'acompte initial de 50 €.
- Une déduction de 10% sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à un centre de vacances.

AUTORISE le paiement échelonné au Trésor Public avec leur accord, des participations dues par les familles des prestations de centres de vacances.

PRECISE que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la Commune.

20) Convention d'objectifs entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 CONTRE : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHLAL)

APPROUVE la convention d'objectifs entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture Jeunesse.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an.

DIT que le montant de la subvention, soit 60 000 €, est inscrit au Budget Primitif 2021.

21) Convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 6 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS - 1 CONTRE : Mme KEHELAL)

APPROUVE la convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Alerte Juvisy Basket.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 66 000 €, est inscrit au Budget Communal 2021.

22) Convention d'objectifs et de soutien entre la ville de Juvisy-sur-Orge et la Juvisy Académie de Football de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 6 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS - 1 CONTRE : Mme KEHELAL)

APPROUVE la convention d'objectifs et de soutien entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

DIT que cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 60 000 €, est inscrit au Budget Communal 2021.



La séance est levée à 21h40



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA